

Le : 18 septembre 2020 à 09:59 (GMT +02:00)

De : "Phil Dac" <phij.dac@gmail.com>

À : "enquetepublique.stphilibert@orange.fr" <enquetepublique.stphilibert@orange.fr>

Objet : Enquête publique station de Kerran

Madame, monsieur

ce que nous avons constaté, en temps que voisin de l'étang du Roch Du depuis 40 ans, c'est une diminution nette du nombre d'oiseaux dans cet étang.

Or les sites Natura 2000 ont été spécifiquement désignés pour protéger des zones essentielles pour un sous-ensemble d'espèces ou de types d'habitats énumérés dans les directives «Habitats» et «Oiseaux». Ils sont considérés comme revêtant une importance pour l'Union européenne parce qu'ils sont menacés, vulnérables, rares ou endémiques ou parce qu'ils présentent des exemples exceptionnels de caractéristiques typiques de l'une ou plusieurs des neuf régions biogéographiques de l'Europe. Au total, il existe environ 2 000 espèces et 230 types d'habitats pour lesquels des sites majeurs doivent être désignés comme sites Natura 2000.

Dans la pièce 5 Etude d'impact du projet

[https://www.morbihan.gouv.fr/content/download/49411/354229/file/8_%20StepKerran_Piece5_EtImpacts_%20\(Partie02_P.130%20%C3%A0%20257\).pdf](https://www.morbihan.gouv.fr/content/download/49411/354229/file/8_%20StepKerran_Piece5_EtImpacts_%20(Partie02_P.130%20%C3%A0%20257).pdf)

on lit (page 170/257), concernant E.coli :

En été, l'extension du panache du rejet est très limitée. Elle est plus importante en période hivernale et de vive-eau. Dans l'étier du Roch Du, les concentrations maximales sont alors comprises entre 50 et 100 ufc/100 ml. Toutefois, ces valeurs peuvent largement être dépassées dans l'étang du Roch Du à proximité de l'arrivée des ruisseaux qui l'alimente. Le rejet des eaux épurées dans l'étier n'a donc pas d'impact significatif sur la qualité des eaux de l'étang.

Cette dernière phrase semble en contradiction complète avec la phrase précédente.

Globalement sur le projet, il nous semble d'abord très étrange, au lieu de déverser logiquement les eaux usées en aval dans l'océan, de les déverser en amont, pour polluer le golfe du Morbihan et un étang, qui de plus est une propriété privée. Tant que ces eaux seront déversées dans la petite rivière en aval de l'étang du Roch Du, il est évident qu'à marée montante, une partie des rejets polluera la baie, l'étier et remontera dans l'étang pour continuer à le polluer. Ce sera d'autant plus le cas s'il y a des problèmes de fonctionnement de la station, ce que l'étude du passé de la station ne peut mesurer.

En conséquence, **le minimum, si on ne peut déverser dans l'océan pour une raison de coût, serait donc de prolonger l'émissaire, jusqu'au flot principal de la rivière d'Auray, et à une profondeur suffisante pour éviter de polluer en particulier les parcs à huîtres.**

L'annexe 7 envisage un rejet déplacé (p 25/85), en face du lotissement Kérizan, à un endroit où la rivière n'atteint que 2 à 3 m de profondeur, ce qui ne change pas grand-chose par rapport au rejet actuel. A partir du rejet actuel au barrage du Roch DU, il conviendrait de poser une conduite sur environ 800m dans le fond de la rivière du Roch DU jusqu'à son croisement avec la rivière d'Auray, à environ 12 m de profondeur où il y a des bateaux au mouillage (entre les parcs à huîtres 2, 3 et 4 de la page 56/82). Ou alors on peut revenir au tracé de la solution 2, mais là aussi avec un rejet en profondeur à 12 ou 15m dans la rivière d'Auray, et non pas au niveau des marées basses, ce qui nuit aux parcs des huîtres.

En vous remerciant de votre attention.

Cordialement

Philippe d'Acremont

8 Kergurzet 56950 Crac'h